Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

181è Année — Spécial N° 7 | PORT-AU-PRINCE | Lundi 23 Février 2026

SOMMAIRE

PACTE NATIONAL
POUR LA STABILITÉ
ET L'ORGANISATION DES ÉLÉCTIONS

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, Rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

NUMÉRO SPÉCIAL

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITÉ ET L'ORGANISATION DES ÉLÉCTIONS

Vu les articles de la Constitution déterminant le fonctionnement des Pouvoirs de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République ;

Vu le Décret du 20 octobre 2015 modifiant certaines dispositions du Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République ;

Vu la Loi du 23 avril 2019 établissant la Commune des Iles Cayemittes ;

Vu le Décret du 9 décembre 2020 élevant au rang de Commune la 2ème Section communale de Grand Bassin dans la Commune de Terrier Rouge ;

Vu le Décret du 11 mars 2021 élevant le Quartier de Ducis au rang de Commune et fixant ses limites, celles de la Commune de Torbeck et de ses Sections communales ;

Vu le Consensus National pour une Transition Isnclusive et des Élections Transparentes du 21 décembre 2022 ;

Vu le Consensus de la Jamaïque du 11 mars 2024 ayant conduit à la création du Conseil Présidentiel de Transition (CPT) ;

Vu le Décret du 10 avril 2024, portant création du Conseil Présidentiel de Transition ;

Vu le Décret du 23 mai 2024, déterminant l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil Présidentiel de Transition (CPT) ;

Vu le Décret Électoral du 1er décembre 2025 ;

Vu le Décret du 7 février 2026 plaçant le Pouvoir Exécutif sous l'égide du Conseil des Ministres présidé par le Premier Ministre Alix Didier FILS-AIMÉ ;

Vu la Résolution 2793 (2025) du Conseil de Sécurité relative à la formation de la Force de Répression des Gangs (FRG) ;

Vu la Résolution 2814 (2025) du Conseil de Sécurité prorogeant le mandat du Bureau Intégré des Nations Unies en Haiti (BINUH) ;

Préoccupés par la persistance de la situation d'exception établie dans le pays depuis le 7 juillet 2021 ;

Oeuvrant pour l'instauration d'un climat de stabilité et de prévisibilité qui garantisse la continuité de l'État, favorise les investissements, la création d'emplois productifs et facilite l'organisation d'élections transparentes ;

Conscients de la nécessité de mobiliser les Forces vives du pays dans la recherche d'une solution permettant la restauration durable de l'Ordre républicain ;

Convaincus de la nécessité de continuer le dialogue entre les Forces vives afin d'instaurer durablement la Stabilité et la Paix civile dans notre Communauté ;

Considérant la cérémonie organisée le 7 février 2026, sous la conduite du Coordonnateur du Conseil Présidentiel de Transition, transférant la gestion du Pouvoir Exécutif au Conseil des Ministres présidé par le Premier Ministre ;

Considérant l'engagement du Premier Ministre Alix Didier FILS-AIMÉ de rétablir la sécurité, d'organiser des élections et de mettre en oeuvre un programme d'apaisement social lors de son adresse à la Nation du 7 février 2026;

Considérant la nécessité d'établir un leadership de confiance, d'équilibre et de neutralité au niveau du Pouvoir Exécutif, conditions indispensables à l'organisation, sans délai, d'élections inclusives et transparentes pour installer des autorités élues à la tête de l'État ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité de l'État, de maintenir un climat de stabilité et d'encourager la dynamique de succès démontrée sur le terrain par les Forces nationales de sécurité dans leur lutte contre les groupes illégalement armés ;

Le Pouvoir Exécutif représenté par le Premier Ministre Alix Didier FILS-AIMÉ, les représentants des Partis, Groupements et Regroupements politiques, les représentants du Secteur économique, et les représentants de la Société civile réunis à Port-au-Prince, le 21 février 2026, ont adopté les dispositions du « ***Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections*** » ci-après dénommé : « ***Pacte National*** ».

Section I :
Structure du Pouvoir Éxecutif

Article 1er.- Le ***Pacte National*** encadre la période intérimaire de manière à permettre aux nouvelles Autorités

ADIH
Association Des Industries d'Haït
#6 rue Frankkard, Zorilla Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2944-1111 / +509 3776-1211

de mobiliser efficacement l'Appareil d'État afin de créer, sans délai, les conditions sécuritaires nécessaires à l'organisation d'élections inclusives et transparentes selon le calendrier établi par le Conseil Electoral Provisoire (CEP).

Article 2.- À la fin du mandat du Conseil Présidentiel de Transition, le 7 février 2026, le Conseil des Ministres, sous la présidence du Premier Ministre Alix Didier FILS-AIMÉ, exerce le Pouvoir Exécutif jusqu'à l'organisation des élections conformément au calendrier électoral établi par le Conseil Electoral Provisoire.

Article 3.- Dès la signature du ***Pacte National***, le Premier Ministre Alix Didier FILS-AIMÉ entame des consultations pour former un Cabinet Ministériel impartial, technique et efficace avec des hommes et des femmes choisis sur la base de critères de compétence, d'objectivité et d'éthique.

Article 4.- Les membres du Gouvernement sont des serviteurs de l'État engagés dans une oeuvre collective et citoyenne de restauration de la sécurité et d'organisation des élections. Ils doivent s'abstenir d'utiliser les ressources publiques à des fins partisanes et éviter d'instrumentaliser l'Appareil d'État à des fins politiques.

Section II :
Mission du Gouvernement

Article 5.- Le Gouvernement, ayant à sa tête le Premier Ministre Alix Didier FILS-AIMÉ, exerce toutes les attributions conférées par la Constitution et les dispositions du ***Pacte National***.

Article 6.- La mission du Gouvernement est de :

- Orienter et dynamiser l'Appareil d'État pour créer un environnement sécuritaire nécessaire à l'organisation des élections ;
- Fournir des services de base aux citoyens, notamment ceux résidant dans les quartiers précaires, dans les zones rurales et les régions victimes de la violence des groupes armés ;
- Renforcer les Structures de sécurité et de défense nationale (PNH/FAD'H) pour rétablir l'autorité de l'État, garantir la libre circulation sur l'ensemble du territoire ;
- Définir, avec les Partenaires internationaux, les modalités de coopération avec les Forces nationales de sécurité eu égard à la Résolution 2793 (2025) du Conseil de Sécurité ;
- Opérer des renforcements institutionnels pour permettre un meilleur fonctionnement de l'Appareil de l'État ;
- Mettre en place un Comité ad hoc pour instaurer un dialogue permanent entre les Forces vives du pays pour l'élaboration d'un Projet de société ;
- S'assurer que l'administration électorale soit professionnelle et moderne pour organiser des élections transparentes afin de transmettre le Pouvoir à des Élus légitimes suivant le calendrier électoral établi.

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél. +509 3776-1211

Section III :
Sécurité des vies et biens

Article 7.- Le Gouvernement prend toutes les dispositions pour renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et des Forces Armées d'Haïti (FAD'H) dans la lutte contre les groupes armés pour :

- Garantir la libre circulation sur l'ensemble du territoire ;
- Contrôler l'espace maritime et aérien ;

- Sécuriser tous les axes routiers.

Article 8.- Le Gouvernement définit le Protocole de coopération entre les Forces nationales de sécurité et la Force de Répression des Gangs (FRG) dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 2793 (2025).

Article 9.- Le Gouvernement prend des dispositions pour remobiliser la Commission Nationale de Désarmement, de Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR).

Section IV :
Amélioration des conditions de vie de la population

Article 10.- Le Gouvernement met en oeuvre des programmes axés sur :

- La réinsertion sociale dans les quartiers précaires et zones vulnérables ;
- La réparation pour les victimes des actes de violence et les déplacés internes en quête de leurs foyers d'origine ;
- La création d'emplois productifs pour les jeunes et les populations défavorisées ;
- Le renforcement des capacités locales et des initiatives communautaires génératrices de revenus.

Article 11.- Le Gouvernement met aussi en oeuvre, en milieu rural, un programme de réhabilitation des infrastructures productives pour recapitaliser les petites et moyennes entreprises et venir en aide aux ménages ruraux et aux déplacés internes.

Section V :
Renforcement institutionnel

Article 12.- Les Parties signataires conviennent de proposer, en cette période d'exception, un nombre limité de changements dans la Loi mère, sur la base de consensus dégagé dans la Société, pour améliorer la gouvernance et garantir un fonctionnement harmonieux de l'Appareil d'État.

Article 13.- Les modalités de mise en oeuvre des changements susmentionnés seront déterminées, en concertation, entre le Pouvoir en place et les Forces vives du pays signataires ou non signataires du présent ***Pacte***.

Article 14.- Ces changements seront obligatoirement soumis à la ratification populaire lors du premier tour des prochaines élections. En cas de vote favorable à ces changements, le Gouvernement intérimaire prendra des dispositions pour les rendre exécutoires.

Article 15.- Le Décret électoral déterminera la durée des mandats des futurs Élus en application des nouvelles dispositions constitutionnelles.

Section VI :
Elections

Article 16.- Le Gouvernement prend toutes les dispositions pour créer un environnement sûr et stable propice au déroulement des élections, notamment :

- La réouverture et la sécurisation des axes routiers ;
- La coopération entre la PNH, les FAD'H, et la Force de Répression des Gangs (FRG) pour garantir la sécurité du processus électoral.

Article 17.- Le processus électoral en cours sera renforcé avec la mise en place par le CEP d'une

ADH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

administration professionnelle et moderne, conforme aux standards internationaux, fondée sur:

- La fiabilité du Registre électoral par l'émission par l'Office National d'Identification (ONI) de carte d'identification en faveur des citoyens en âge de voter ;
- Une logistique électorale compatible avec les nouvelles divisions administratives introduites entre 2015 et 2021 ;
- Une exécution transparente des opérations électorales suivant des procédures objectives et impartiales ;
- Des procédures de dépouillement et de tabulation qui garantissent la vérité des urnes ;
- L'utilisation des technologies numériques pour publier des résultats partiels, quelques heures après la fermeture des bureaux ;
- L'intégration des Haïtiens vivant à l'étranger sur le Registre électoral et leur participation aux prochaines élections.

Article 18.- Les frais de campagne des Partis, Groupements et Regroupements politiques seront remboursés par l'État. Ce remboursement se fera sur recommandations du Conseil Electoral Provisoire formulées sur la base de leur performance électorale et d'autres critères administratifs établis par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Section VII :
Comité de suivi de la feuille de route

Article 19.- Pour assurer la mise en oeuvre effective des dispositions du ***Pacte National***, une feuille de route assortie d'un calendrier est élaborée par le Gouvernement en concertation avec le Comité de suivi.

Article 20.- Le Comité de Suivi a un droit de regard sur la mise oeuvre du ***Pacte***, le respect de la feuille de route et du calendrier d'exécution. Il veille aussi à ce que les actions du Gouvernement répondent aux conditions nécessaires à l'organisation d'élections transparentes et crédibles.

Article 21.- Après concertation avec le Premier Ministre, le Comité de Suivi est composé de personnalités désignées par les secteurs signataires du présent Pacte, à savoir : le Secteur politique, le Secteur syndical, le Secteur privé et les Organisations de la Société civile. Le Comité de Suivi exerce sa mission à titre bénévole sans interférer dans la gestion du Pouvoir.

Section VIII :
Dispositions transitoires

Article 22.- Les membres du Gouvernement, les Hauts Fonctionnaires, qui souhaitent se présenter aux prochaines élections, doivent démissionner de leur fonction dans un délai d'un (1) mois à compter de la signature du présent ***Pacte***.

Article 23.- Les Agents Exécutifs intérimaires, qui souhaitent se porter candidats aux prochaines élections, doivent démissionner de leur fonction au plus tard deux (2) mois avant la période d'inscription des candidats.

Section IX :
Dispositions finales

Article 24.- Le Pouvoir Exécutif constitué, sur la base de ce ***Pacte***, reste en fonction jusqu'à l'installation des Élus légitimes issus des élections organisées selon le calendrier établi par le CEP.

Article 24.1.- Tout manquement aux principes de neutralité, d'impartialité ou aux dispositions du présent

Pacte expose le contrevenant aux mesures et sanctions qui sont édictées par le Conseil des Ministres, conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Article 25.- Le Gouvernement et les Parties signataires s'engagent à appliquer intégralement les dispositions du présent ***Pacte***. Les organisations politiques, économiques, sociales et les organisations de la Société civile, conscients de la nécessité de contribuer à une sortie durable de crise, s'engagent à soutenir, respecter et à renforcer avec vigilance le processus électoral en cours.

Article 26.- Le Comité de suivi est mis en place dès la signature du ***Pacte***.

Article 27.- Le présent ***Pacte***, après publication, est ouvert à la signature des organisations qui adhèrent à son contenu.

Fait, à Port-au-Prince, le 21 Février 2026.

Suivent les signatures :

Pour le Pouvoir Exécutif

Alix Didier FILS-AIMÉ
Premier Ministre

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

Secteur politique	Représentants
Alliance pour une Société sans Exclusion (ASE)	Rosny CADET
En Avant	Jerry TARDIEU
Fanmi Lavalas	Paul Pierre Louis
Konbit pour Rebati Ayiti (KONBA)	Jean GUE
(RDNP) Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes	
Ligue Alternative pour le Progrès et l'Emanci Hait. (LAPEH)	Nelya LUBAIN
Organisation du Peuple en Lutte (OPL)	Kétel JEAN PHILIPPE
Haïtien Tet Kale (PHTK)	Liné BALTHAZAR
Renmen Ayiti	Camille LEBLANC pr John Ordely D.
Ansanm pou Jistis ak PWOGRÈ Ayiti	Kely Bastien

PONT	Evallière BEAUPLAN
Rasanble	Joseph INNOCENT
EQUILIBRE DEMOCRATIQUE (EKILIB)	Ronald LARÈCHE

Chambres de Commerce Régionales

Chambre de Commerce Sud	Jean Nathan LETANG
Chambre de Commerce de l'Ouest	Jean Luc AUGUSTE
Chambre de Commerce Nord	Steeve MATHIEU
Chambre de Commerce du Nord-Ouest (CORRIDOR NORD. NORD'EST)	Jordan M. VERDULE

Organisations société civile

Congrès Patriotique pour le Sauvetage National	Marc PROU (Observateur)

Organisations patronales

Association Touristique Haïtienne (ATH)	
AMCHAM	
Association des Industries d'Haiti (ADIH)	Stephane DEJOIE
Institut Macaya	

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
PIERRE	RICARD	KORE-N/ESPACE DE REFLEXION	Ricard Pierre
LUBIN	Jean Dieudonné	INIFOS/Espace de Reflexion	[illegible]
McSEVERIN	PATRICK	INIFOS/Espace de Reflexion	[illegible]
LARSEN	Alex	INITE (Espace de Reflexion	[illegible]
LARSEN	Alex (pr Frantz Guillaume)	CONCORDE Nat (Espace Reflexion	[illegible]
Saint Fleur	Fils Aimé Ignace	PNN/Espace de Reflexion	[illegible]
Michel	Marjory	Espace de Reflexions	[illegible]
"	"	"	[illegible]
André	Michel	SDP/Espace de Reflexion	[illegible]
Prévost	Eric Junior	21 Décembre	[illegible]
DAREUS	Erne	Organisation Fabri	[illegible]
APPOLON	Macilio	AGPA	[illegible]
JOSEPH	Gaby	AGPA	[illegible]
Laguerre	Carine	Sovtoy-Ayiti	[illegible]
		OJOU	Laguerre Carine

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
THIMOLEON	STEVENSON J.	REPLIC/HAITI	[illegible]
MOMPLAISIR	Rene	Secteur Paysan PH	[illegible]
Beauplan	Evallière	SOLID & Alliés	[illegible]
AUGUSTIN	Kalebe	TAPSA/BUD	[illegible]
REMY	JEAN JUNIOR	FOSCHANJMAN NASYONAL	[illegible]
Forge	Jean Gardy	Alliance nationale de Rupture	[illegible]
Jean Noël	Enoch	CORESAH	[illegible]
ESTIDORE	Berrick	TAPSA/BUD	[illegible]
MENARD	Emmanuel	Consortium Patriotique	[illegible]
PIERRE	Fritz	Consortium Patriotique	[illegible]
LOREUS	Sofia	Consortium Patriotique	[illegible]
DESCOLLINES	DABEL	CADOA et Alliés	[illegible]
PHILOGENE	Kendy	CADOA et Alliés	[illegible]
Feuille	Joseph Wolf	CADOA et Alliés	[illegible]
Barthélemy	Gilbert	CAHDOA et Alliés	[illegible]
Dervilier	Ilmose D.	CAHDOA	[illegible]
Marie Nadège	St Gil	OFEDED	[illegible]
Joseph	Claude	EDE	[illegible]
Dalmane	Marc	EDE	[illegible]
Louis	Rodney	EDE	Louis Rodney
DELISME	Lindel	RELANS	[illegible]

ADIH
Association Des Industries d'Haït
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
René	Hamplaire	Secteur paysan Pop Ht	
Loud CHAPERON	Jeff Alexander	PHD Parti Haitien Pour la	
	Josh Joseph Elie	OGANIZASYON 1 AVRIL	
Jean Baptiste	Paul Gerot	ESKWAD DEMOKRATIK	
Octolème	Franz	Equilibre Démocratique	
ULYSSE	José	Ansanm Nou Fò	
Michel	Wilfrid	FORCE 50	
Etienne	Richardson	Alliance National de Rupture (ANR)	
AUGUSTIN	Kokpe	JAPSA / BUD	
Fleurimond	Alain	Partage	
Joseph	Dymitry	Allegeance des Partis	
Lucille	Antoinette	Initiative pour la stabilité d'Haiti et	
SUCCE	Davidson	MAPLA / BUD	
Remesy Elsaint	Voz Anvoye Zabeli		
Remesy	Elsaint	Voz an Voye ZABELI	
FRANKLIN	THEODORE	REKYAM	
Joseph	Sophonie	Ayitomalayito	
EVARISTE	Franz	Alliance Vertières	

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
LAMBERT	BRADLEY	KONA	
Dorsonne	Jean Beauvois	AAA	
Alexandre	Jean Rony	RENOUVEAU NATIONAL (RN)	
Pr Thomslay Budlaire		RASANBLE	
P/ Laboterre	LAGuerre	AIRSOP AYITI	
P/ LAGuerre	Thomslay Budlaire	AIMH	
	Thomslay Budlaire	PEDSAM	
		COMPROMIS HISTORIQUE	
Jaq	STEENS	KONBKSE HAITI	
Séjour	Rodriguez	MOCISE	
Michel	Marjory	Forum Ansanm pou Ayiti	
Antenor	Yolène	Espace de Reflexion	
Polyte		FAPH Ansanm Pou	
WILDENS	MACSONE	Ayiti MUDHAH	
	SAINT FLEURS	A.J.C.	

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
DEXTRA	Fritz	Rel patriotik	Fritz Dextra
John M	Balthazar	Accord-de-Plaza	J.B. [signature]
Pierre	Jolaime	ACIREH	[signature]
ZEPHYR	Jean Pierrot	Convention pr le rétablissement institutionnel (KRI)	Zéphyr Jn Pierrot
Hilaire	Prophete	C.NOP-Haïti	Hilaire [signature]
BICHOTTE	Andréas Conigly	MSDH	Bichotte [signature]
MAIGNAN	Lenez Jaca	ICIDIH-17	[signature]
Walsonn	SANON	ANFOS Pour Haïti	Pr Lydent Garnier
PIERRE	Jimmy	AKO LABIA	Jimmy
PETITHOMME	Wismith	BUD/REMEDH	[signature]
ADAM	Marc-HENRY	CRAGSROC	ADAM.

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Delhomme	Aline	Unifosh	[signature]
Charles Isaac	Martine	Groupe Société Civile	Micac
DELICE	Kensone	Groupe Société Civile	[signature]
JEAN	EVENSON	REPAREH	[signature]
Rosier	Ludna	REPAREH	[signature]
Jean E			
Jean	Evens	KONEKTE HAITI	[signature]
Octave	Roberson	PAREH	[signature]
Saramphina	Laguerre	VIV AYITI	Laguerre S
Timothée	Rony	Rati Politik Viv Ayiti	[signature]
Baptiste Michelet	Michelet	RES. Ayiti	Baptiste Michelet
[illegible]	Elysée. President	GCENHO	[signature]
St Cyr	Jean Alex	COMPARE-N	[signature]
St Cyr	Ulrick	Rassemblement Forces P (RFPH)	[signature]

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nova
Bureau 305
Tél : +509 2946-12 / 17 / +509 37

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Adrien	Pascal	MNT - TOUTOUNI	
René	Monplaisir	secteur Paysan popu H	
GENESTE	Jean David	Alternative pour Transformer Haïti (ATHA)	
CESAR	ESAUE	Voix indépendants Patriotes	
JEAN EDZER	VALENTIN	FORUM Anciens Parlementaires	
Dupres	Yves	Forum des Ancien parlem	
Nelson	Michelson	REY-NOU	
Jean Baptiste	Jean Willy	PHE	
Etienne	Richardson	Alliance Nle de Rupture (ANR)	
Michel	Wilfrid	FORCEJOC	
Cesar	Jean Junior	Secteur Vodou	
Jean	Evens	KONEKTE HAITI	
DELISME	Lindel	RELANS	
NARVOUME	MARCELUS		
JEAN-BAPTISTE	CALEB	Bloc des Avocats	

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Jocelyn	Jean Lima	RENALEC	
RENE	Robenson	BM21 Decembre	pr Robenson RENE
Alexis	Jean Tholbert	Bloc Démocratique pour l'Avancement d'Haïti	pr
Rosemberg	Michel Bernard	Bloc Démocratique pour l'Avancement d'Haïti	
Bellorat	Michelet	PARDON - HAITI	
Apoz	Cassens Bernadieu	Association des pad ouest II	
Guerrier	Jean Charles	FOJHAP	
Séverin	Patrick	Umfos	Severin
Camille	Jean Alain	PA PA	
Jules Jean Lebien	PENA (Equilibriste	PLAESNA	
Waner Cadet	PLAESNA	pour le sauvetage national	Waner Cadet
CHARLES	JEAN WILGINS	Parti des Revoltés	
Desroses	Black D.	ATHA	

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Dieuf	Ficket	Kolektif Jet Ansanm pou Ayiti (KJA)	
Bonhomme	Yven	Patriotik Rasanbl Jr (PARASOL)	
Delvar	Richard	PARASOL	
Barbara	Bien-Aimé	PARASOL	Barbara B. Lautaro
Casseus	Suzie	Ligue Dessalinos (LIDE)	
Lovely	Alex Is	LIDE	
LAUTURE	Johnny Shenneider	CASOP	Lovely Alex Lauture Thom
Someus	Leovet	Kolektif Jet Ansanm pou Ayiti	KTA G
GUIRAND	Tardy	Resistance Democratique RED	
Antoine	Esther		
ROYAL	Jean Helson	helsnoy@gmail.com	
BENJAMIN	Louberson	Resistance des (RED)	
BENJAMIN	Louberson	PARTI PSFH	
POSSY	Ann Ollot		
	Jean Ethiste	Grand Orateur	
		Grand Professeur	
		Parti Social Reformiste	
		Ligue Jeune National	
JEAN-BAPTISTE	CALEB	Bloc des Avocats engagés	
Enouche	Fils-Aimé	opposition Constructive	

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
SIMEON	Jean Nerva	PPMA	
Saint Louis	Jean Ronald	SOLAH	Jean Ronald St Lo
Noël	Jomson Noël	Transparans	Jomson Noel
Claubenson	Merlane	Resistance Populaire	Claubenson Merlane
Thomas	Steevenson	AFGES-H	Thomas
Du Cadet	James-Son	Collectif des partis politiques	
Frantz	Jochon	Front National pour la Liberté	
Georges	Bergemane	Accord plaza	
FRANCOIS	ESAIE	PARTAGE	
Thomas	Jean Berlin Rony	ISH	Thomas Jn-Berlin
BERNARD	Yves René	OPCD	
MAXENE	FELIX	OJMK	
Marc	Sixto	Plateforme Politique 3e voie	Marc Sixto
Georges	Paul Andre	Pop	
Gustave	Max Edouard	opposition pour le Changement	
Michel	JUNIOR	APPRENDRE	

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
GUILLAUME JOSEPH	Frantz FRED	Pati Concorde Nationale Mouvement Citoyen	
Delourne	Wenel	de la DIASPORA Mouvement National des Citoyens MNC	
CENAT	John Kely	Accord Historique 14 août	
BOURSIQUOT Dorvil	Luxon MAXO	Bloc urgence Démocratie PARDON-Haiti	
ESTIMPHIL	PATRICK	BLOC MAJORITAIRE 21 DC.	
Marc Aixto	Sixto	Plateforme Politique 3ème Voie	
Ducasse Marc Charlevoix	Lucanon Charles	Kombit pour Sauver Haïti	
Charlevoix	Charles	RHENALPP	
Claude Manuel DOSSAF HAT JEAN ERNSO Adme	Jean Ernso Eddy	ANTÈ Pataje Pou Nou Tout Sabonnè Jan Pèl	Eddy Adme

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Cadet Josué	Ebens Rosenson	ANR/ JÈNERASYON Mongan Pour Haïti	
Adme	Eddy	(ÇA N'AH)	Eddy Adme
Georges	ARNOLD	PLATPAK	Georges Arnold
Constant	Edmond	Fanfan Ké	Constant Edmond
KOBAY WORVILSON TIMACE	Louis Jean Ebenne Lucner Dieumercy	KOBAY Kombit PPH	
Jubien Alexandre	Jean Jacques Eliphète	M.C.N.H PANAB	
Damier	Arold	GASON	
Hamler	François	PA.PA	
Leconte	OSNEL	COSA	
Paul	Jean Bernadel	OIAHE	Paul Jean Bernadel
Vital	Wilfrid	PHE	
Jaassaint	Michelson	PORAPES	
Beauport	Jean Hervé	APPA Apè pèp zon pèp	

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211 / +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Compère	Kerby	table Alternative	[signature]
JEAN	CASTEL	PDJLH	[signature]
Jean Pierre	Dieufait Enocte	MOPOLHA	[signature]
Constant	Manahan	AUPHA (Associat° Union pour la paix...)	[signature]
Adme	Eddy	PEH	
		Patriotisme Haïtien engagé	Eddy Adme
Adme	Eddy	PATRIOTISME HAITIEN ENGAGÉ	Eddy Adme
Polyte MACSonne	MUDHAH		[signature]
CASIMIR	BENSON	(C.J.P.N.H)	[signature]
Calixte	Malene	MAS	[signature]
Alexis	Alvarez	ARN - KAD Haïti	[signature]
Gresseau	Angelot	FAR	[signature]
Senatus	Benedick	fraternité	[signature]
Pierre	Lafayette	PLEH	[signature]
Dorhema	Romuald	BAH porte ogre cah hote	[signature]
Devrosses	Gleck	ATAA	[signature]
Saint Junor	Jean Kendy	KPC	[signature]
ETIENNE	LUCNAS	PARTI ZANSET AXITI	[signature]

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Adolphe	Jean Claude	B.L.A.H.H	[signature]
Renald	Mikenson	PPSH	[signature]
Pateau	Jasmin	COVISEP	[signature]
LETANG	ERNSEAU	Mouvman LILÈ LITAN	[signature]
Geffrard	VALERIO	SOACI	[signature]
Lange	Reginal	PREPEP	[signature]
Mercidieu	Pierre Michelot	OFPPC	[signature]
Rebert	Noncent	R.K.R	R.N
Rigaud	Pierre	AJA	Rigaud Pierre
Joseph			
Chery	Fritsnel	pati politik LAVEH	Chery Fritsnel
Ianoski	Roger	29 Mars	[signature]
JOSEPH	WADNER	COLLECTIF ANCIEN VD	[signature]
Jean	Allen Gregory	MOKAN	[signature]

ADIH
Association Des Industries d'Haït
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Pierre	Fraycky Roland	PSA. Parti Socialiste Ayiti	
Poliphane	Vilner	KOLABORE	
OLICIER	PIERICHE	Groupe Cassation	Olicier Pieriche
CADET	Eddy Rolandesson	EPAZ	
Fanfan	St-Aldegrand	Consortium	
Saint Dor	Wilgeby Dolphe	Organisation Des Jeunes pour	
Joseph	Jouel FKR	Plateforme Politique	
HICKIS	Dimy	Dyaspora pa bilt dey	DPD
Gene	BARTHELEMY	JUDEA	
Pierre Marc Guy	Gene	KOLA	
Gariga	Narcisse	Collectif des anciens	V.D Vice
Pierre Louis	Paul	ORGANISATION POLITIQUE FANMI LAVALAS	
Delanche	Luc	VWA LWES	
AZOLIN	DORY	VWA LWES	
JULIEN	Betegard	Mouvement des Citoyens MCEP	
Morvilus	Mafit	MOSANOH	

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Rosambert	Joseph Lubin	AKÒ Karibe	
Millard	Jouel	Fonm Debarasman	Millard Jouel
Jean Jacques	Wisler	UNIFEPH	
Lorestan	Abel	AKÒ KARIBE	
Zephyr	Jean Pierrot	Convention pour le Développement institutionnel	Zephyr Jean Pierrot
		KRT	
François	André	Debout Ayibyen	
Ciceron	Marie Joëlle	Accord KARIBE	Marie Joëlle Ciceron
Saint-Jean	Marthony	NODRA (AKÒ KARIBE)	
Almeda	Michelet	AJELE	
Ulysse	Angelo	Konsa	Ulysse Angelo

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Carduzo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

SECTEUR POLITIQUE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
M Balthazar	Joseph Paulener	Koolonaté agé). adyion agerec	
Massilien Joseph	Massilien	Platefome résistance et Democrati	
Pascal	Wilson	SOS	parti politique
Jean Jean	Dunot	SOS	parti politique
Mas			
Joseph	Massilien	LHU/BUD	
M Balthazar	Joseph Paulener	agerec platfome resistance Democrati	
Fleury	Wendy	PNPDH/BUD	
Brutus Monax	Monax	MANMAN	MB
Lucinda	Cassagnol Labuerre	Mouvman Fanm Vizyonè Dayiti	Labuerre
NOM	**PRENOM**	**ORGANISATION**	**SIGNATURE**
Picard	Fladimy	Force Sociale Haitienne	
Domesca	Patrick	RASPAM/coalition	Domesca Patrick
Eily	LEFORD	Tab Konsetasyon	
Me Mathurin	Marie Carine	PNCH	
O ACXIS	Jems Wadson	Konbit Travay Devlopman Kontradev	
Pierre Louis	Jean Robert	FCNAE/H	
Jacques	Marie Elise	OJMK	
Anderson	Cambronne	OPPKT	
Louis	Jean Robert	ISPAND	
NOM	**PRENOM**	**ORGANISATION**	**SIGNATURE**
JEAN	Jacques Wilson	Dialogue Patriotique	
NOM	**PRENOM**	**ORGANISATION**	**SIGNATURE**
JEAN PIERRE	REMY	COCIDDI	pr

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Francois	Johnny	ABA engue	[signature]
Nelson	Liné	ZANTRAY	[signature]
Salomon	Bénitho	SOJEPROD'H	[signature]
Jusma	Sony	KOLAP	[signature]
Attis	Jean Frantz	O.P.D.E	[signature]
Cabet	Eddy Rolandeson	CNAOVH	[signature]
Me Mathurin	Marie Carine	FAFPAP	[signature]
Me Dieuphène	Ismèro	OPDSH	Dieuphène Ismèro
Iderice	Nerat	RANAV	Pour Pierre Louis
Pierre Louis	Jackson	RANAV	[signature]
Joseph	Nikenson	Bloc-Anticorruption	[signature]
Pierre Louis	Jean Robert	TENKEIH	[signature]
Cherly P. Joulou	Paul Joulou	ASTRAH	[signature]
Michel	Wilgaud	FDTH	[signature]
Kornélius	Johnny	GOL	[signature]
Auguste	Gregory	OJPH	[signature]
Innocent	Widelson	FOS-LA	Widelson Innocent
Arisme	Beaugelique	MDDME	[signature]

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Joseph	Rose Geralda	OPAOH	Joseph Rose Geraldre
Blaise	Edwine	Ajifemmes	Edwine Blaise
Love	Francisque	Ajifemmes	Love Francisque
Beaulière	Emmanuel	CEREJHA	[signature]
MERES	Rose Laure	CPRH	Rose Laure Meres
Jean	Jean Fritznel	APSOREH	Jean Fritznel Jean
Janvier	Josemida	CCSCB	Prof Janvier
Vincent	Chinoïdes	KOLESERE	Vincent
Mario	Alexandre	OCLA	Mario
Devy	Peterson	ONL	Peterson
Senchilove	Alexandre	COFDG	Senchilove
Calixte	Malène	ASDEN	[signature]
Avril	Laudine	LDS	[signature]
Mamma	Jean-Duclaude	INODA	[signature]
Acolonne	Mariyolene	OFPQ	Acolonne Mariyole
Edwige	Alize	I.S.C.G Nord	Edwige Alizé
Lima	Vladimir	OSDR	Lima Vladimir
Joseph	Adiles	Famille du sud	Joseph Adiles
LUNAY	Jacques	Groupe Fierté Haïtienne	[signature]
JOTU	Rebecca	Association des femmes leaders	[signature]
Alexis	Ruth	ONSEPEP	[signature]
Josué Pierre	Keller	ROSS	pr Josué Keller P.

ADIH
Association Des Industries d'Haït
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
CESAR Gourdet	Frantz (38432048)	Ass. des Journalistes A.J.P CHASE	
Voltaire Jean Baptiste	Samuel (47556134) Jean Willy 37017057	ROSPAH PHE	
Jean	Benito (47019432)	INODA	
JEAN	Lafanmy 49101630	OJEN	
Georges	Paul André	INODA	
Jesse Lee	Georges	IJIAG	
Elias	Rodrigue	OPEDH	
CHARLES	LAVAUD	FMRC (Fos Militan Rasin Organizasyon Lafanm d'Haiti (OLFH)	
Kilpese Georges	Sinaya		Sinayakiline
Petit Papa		Mouvement Paysan pour l'implantation des femmes	
Petit Papa	Kelly		Kelly Petit-Papa
Mesidor BAUTUS	Marc-Pheny PAULIN VA	Organizasyon Politik Pitit Ayiti ASHPEDEPH	Marc-Pheny Mesidor
CLAUDE	Marie DENISE	Reseau Pluriel de Femme	Marie D. Claude

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Chery	Ricarola	EKILIB	Cherylricarola
VILCE	NANCY	AFADETH (Asosyasyon Fanm Devan Thomassin)	
Pierre	Sylmatha	Coalition Femme en R.	Syl
Paurdit Germain	Roseline	platform Organizasyon Fanm Lwes	
JAMEAU	MIRALDA	Coalition des femmes leader en region	
Pierre	Andre Boutus	KAPÈP	
Saint-Vil	Alie Ketleine	(FOGAA) (ORT) (OJR)	
Blanc	Berlyne	OSAKLA Organizasyon fanm yon lavi pi.K.	
Louis	Allah	OSAMOLA) Organizasyon fanm Mon	
Chery	Natacha	RASO-AYITI	Chery Natacha

ADIH
Association Des Industries d'Haïti
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

PACTE NATIONAL POUR LA STABILITE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS

ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Lafortune	Marc Edouard	Organisation Pour l'Changement d'Haïti	[illegible]
Georges	Paul André	PoP	[illegible]
Joseph	Jean Claude	SHADADED	[illegible]
Joseph	Jn Gerard	BORDO	Gerard Joseph
Dominique	Rony Gena	CJPreciPro	Dominique
Pierre	Alex	KGM	[illegible]
Bien Aimé Julien	Rengenie Suzy	ACFEL	[illegible]
Anglade	Mie Sraye	AC Fel	Sraye Anglade
36646878 Tattegrain	James	UPA11	James TATTEGRAIN
Delice	Jimmy	MOFAA	[illegible]
Pierre	Ernest	ACVED	Pierre Ernest
Sylvain	Wilguet	COCIEDOH	[illegible]
JOSEPH	NATAL	MOJADEC PELS	[illegible]

NOM	PRENOM	ORGANISATION	SIGNATURE
Alguinor	Fadner	JAHDE	[illegible]
JEANPIERRE	SIMÉON	ROPHA	[illegible]
DeLisca	Romanard	ROPHA	[illegible]
[illegible]	Francesca	LIHFER	[illegible]
Mieltide	Wisley	LIHFER	
Alonchery	Kessy	Dialogue Inter Femme	Alonchery
Belance	Johny	regroupement des directeurs d'Ecoles victimes de Port-au-Prince (RDEVP)	Belance Johny
Chery	Ricardo	EKILIB	Chery Ricardo

ADIH
Association Des Industries d'Haït
#7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly
Bureau 305
Tél : +509 2946-1211/ +509 3776-1211

AVIS RELATIF AU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL 2026

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti avise ses aimables clients qu'en raison de l'augmentation substantielle des prix des matières premières et d'autres intrants importés, elle se trouve dans l'obligation d'ajuster le tarif de l'abonnement annuel du Journal Officiel de la République.

NUMÉRO ORDINAIRE

LES NUMÉROS SPÉCIAUX N'EN FONT PAS PARTIE

Le Moniteur

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION : ..... RESPONSABLE : .....

PARTICULIER *(NOM - PRÉNOM)* : .....

ADRESSE : .....

PHONE : ..... EMAIL : .....

ANNÉE : ..... *N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES*

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141
B.P.: 1746 • Tél.: (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909
www.pressesnationalesdhaiti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaiti@gmail.com

QTÉ | MONTANT TOTAL | ABONNEMENT ANNUEL 35,000 GDES +10 % TCA

NUMÉRO SPÉCIAL

HORMIS LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE PLUS DE SOIXANTE (60) PAGES

Le Moniteur

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION : ..... RESPONSABLE : .....

PARTICULIER *(NOM - PRÉNOM)* : .....

ADRESSE : .....

PHONE : ..... EMAIL : .....

ANNÉE : ..... *N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES*

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141
B.P.: 1746 • Tél.: (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909
www.pressesnationalesdhaiti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaiti@gmail.com

QTÉ | MONTANT TOTAL | ABONNEMENT ANNUEL 35,000 GDES +10 % TCA

Comptant déjà sur votre collaboration habituelle, la Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti vous prie de bien vouloir agréer ses salutations distinguées.

Ronald Saint Jean
Directeur Général

Achevé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
©Tous droits réservés 2026